

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE**

N ° Délibération : CCAS DEL-025-018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-cinq, le VINGT ET UN MAI, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, La Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Delphine FOUQUET, Sylvie LAUTRU, Muguette LARUPE, Emma PAUMIER, Dominique BARRET, Michelle BARON.

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES : Mélanie BOCQUENET, Philippine DANGRÉAUX, Louis MASSARD, Chantal GOUPIL, Annie LANCELOT qui donne pouvoir à Michelle BARON et Isabelle TOUCHARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Michelle BARON

24-018 - OBJET : Evolution des Tarifs de la Résidence Autonomie

Rapporteur : Nadine JOLU

Les tarifs des loyers de la résidence autonomie sont révisés au 1^{er} juillet de chaque année, en prenant en compte le dernier indice de référence des loyers connu, soit celui du 2^{ème} trimestre N-1.

L'indice des loyers au 2^{ème} trimestre 2023 est 140.59.

L'indice des loyers au 2^{ème} trimestre 2024 est 145.17, soit une évolution de 3.26% par rapport à l'indice précédent.

Il est proposé au conseil d'administration de voter les tarifs, **au 1^{er} juillet 2025** en s'appuyant sur ces propositions :

EVOLUTION DES LOYERS DE LA RESIDENCE AUTONOMIE - CCAS			
	Tarifs mensuels au 01/07/2024	Tarifs au 01/07/2025	
		Evolution proposée	Tarifs votés
Logement T1	580.27 €	3.26 %	599.19 €
Logement T1bis	774.67 €	3.26 %	799.92 €
Charges par personne	112.70 €	3.26 %	116.37 €
Garage	50.51 €	3.26 %	52.16 €

Chambre d'hôte (Nuitée)	35.00 €	3.26 %	36.14 arrondis à 36.00 € pour le rendu monnaie
----------------------------	---------	--------	---

Le conseil d'administration doit également statuer sur les tarifs de la téléphonie. Une étude est en cours pour le remplacement du matériel et, l'intégration de l'offre internet pour les résidents via la résidence. Il est donc, proposé de maintenir le tarif télécommunication dans l'attente de la finalisation du projet. De plus, Sarthe Télécom n'appliquant aucune augmentation de prix à la Résidence du Parc, il est proposé de maintenir le tarif télécommunication des résidents au 1^{er} juillet 2025, identique à celui de 2024, à savoir 18€ TTC par mois ou 8.40€ TTC par mois pour les résidents qui ne souhaitent pas bénéficier des appels vers l'extérieur (résident utilisant internet).

Le Conseil d'administration doit se prononcer sur ces propositions.

VOTE : Les membres du conseil d'administration décident d'approuver, à l'unanimité, la proposition.

Yvré l'Évêque, le 23 mai 2025

Secrétaire de séance
Michelle BARON



La Présidente
Damienne FLEURY



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
72530 YVRÉ L'ÉVÊQUE

Date de convocation : 14 mai 2025
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 9 – Votant : 10
Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0